

Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 10 Oct 2000  
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0  
02 / 210.58.52

Administration générale de  
l'Enseignement et de la Recherche  
scientifique.

B.D.

-----  
Direction générale de l'Enseignement  
non obligatoire et de la Recherche  
scientifique.

-----  
Service de l'enseignement  
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERE  
Administrateur délégué  
CPEONS

rue des Minimes 87-89  
1000 BRUXELLES

Ref.: YD / Dossier pédagogique 3055

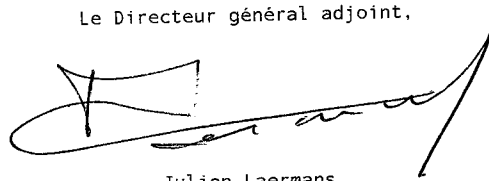
Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1  
----- Unité de formation : CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE  
Classement :           ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE  
                                  PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT  
Code Référence :       611204U31C1  
Domaine :               602 Arts appliqués-SU:arts décoratifs,arts graphiques...

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier  
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,



Julien Laermans

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**

**DOCUMENT 8 bis**


**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**UNITE DE FORMATION**

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- Identité du responsable pour le réseau (2)  
**Jacques LEFERE**, Administrateur délégué
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel
- Date et signature

21/09/2000



**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

**CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE**

CODE (3) 611204U31C1	DOMAINE 602
-------------------------	----------------

**3. Finalités de l'unité de formation :** Reprises en annexe n° 1 de ...1.... page

**4. Capacités préalables requises :** Reprises en annexe n° 2 de ...1.... page

**5. Classement de l'unité de formation :**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

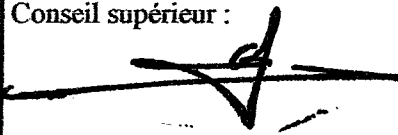
**Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur**

Proposition de classement	(1)	Classement du Conseil supérieur	(1)
Technique	<input checked="" type="radio"/>	Technique	<input checked="" type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

30/08/00

Signature du Président du Conseil supérieur :



**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement :** Repris en annexe n° 3 de ....1.... page

**8. Programme du (des) cours :** Repris en annexe n° 4 de ....1.... page

**9. Capacités terminales :** Reprises en annexe n° 5 de ....1.... page

**10. Chargé(s) de cours :** Repris en annexe n° 6 de ....1.... page

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)  
611204U31C1

Code du semestre:  
6.2

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u>		<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
	(2)	(4)	(2)	(5)
CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE : Théorie	CT		B	24
CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE : laboratoire	PP		L	40
2. <u>Part d'autonomie</u>	XXXXXXXX			16
			Total des périodes	80

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Aucune  
le 29/1/2000



J. LISON  
INSPECTRICE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET  
ADM. PEDAG  
July 29.09.2000

Date : .....

Signature : .....

(2) A compléter

(3) Réserve à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, J, K, L, Q, R, S, T, - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF : au 01.03.96

## CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE

### FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

#### 1.1. FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7, § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra :

- \* Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire.
- \* Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

#### 1.2. FINALITES PARTICULIERES DE L'UNITE DE FORMATION

L'unité de formation vise à développer chez l'étudiant, en préalable à la réalisation infographique :

- ◆ des compétences générales et transférables ;
  - tenir compte des contraintes esthétiques, techniques de l'information ;
  - prendre des décisions et les assumer dans le cadre d'une production donnée ;
- ◆ une "culture qualité" dans l'expression esthétique.

## CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE

### CAPACITES PREALABLES REQUISES

#### 2.1. CAPACITES

##### En illustration en communication graphique :

L'étudiant sera capable en se servant de crayons ou de la technique du collage :

- d'illustrer au moins une idée et / ou un concept par une séquence graphique qu'il aura choisie en appliquant les techniques élémentaires de communication graphique ( l'utilisation de documents iconographiques préétablis étant autorisée ) ;
- de justifier oralement les stratégies et méthodes utilisées pour en tenir compte dans un processus d'auto évaluation ;
- de faire preuve d'une connaissance globale de la culture artistique.

#### 2.2. TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

- C.E.S.S. délivré à l'issue d'une section orientation artistique.

**CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE****RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU  
LE REGROUPEMENT**

Pas de recommandations particulières.

## CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE

### PROGRAMME

*En tenant compte des finalités particulières de l'unité de formation, en justifiant ses choix techniques et esthétiques ;*

**L'étudiant devra être capable :**

#### **CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE : Théorie**

- de définir la symbolique et la signification des couleurs (sémiologie) ;
- de définir les valeurs esthétiques du beau, du laid et du sublime en se référant à quelques grands courants esthétiques du monde moderne et contemporain ;
- d'identifier et de décrire les principaux courants artistiques modernes et contemporains rencontrés dans les productions d'images telles que dadaïsme, surréalisme, constructivisme,...), ... ;
- de déterminer les critères esthétiques et stylistiques d'une affiche, d'une composition, d'une image ;

#### **CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE : Laboratoire**

- d'appliquer les règles d'harmonie des couleurs à une production simple ;
- d'utiliser l'espace d'une feuille de manière optimale ou minimale ;
- d'exercer sa créativité en réalisant une séquence graphique, une production personnelle illustrant un ensemble d'idées ou concepts en respect ou en opposition à un courant artistique choisi ou à des règles d'harmonie ;
- de réaliser un croquis simple en tenant compte des règles de la perspective (un point de fuite, deux points de fuite, échelle, ...).

## CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE

### FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*Face à un sujet donné, en tenant compte des contraintes artistiques rencontrées dans la production d'images et en préalable à la réalisation infographique :*

- d'appliquer les critères esthétiques étudiés au travers d'une séquence graphique illustrant plusieurs idées et / ou concepts d'une production personnelle, et réalisée sous forme de croquis et / ou de collages à l'aide des outils mis à sa disposition ;
- d'analyser ( commenter, argumenter, défendre ) sa création sous un angle artistique en la situant par rapport à un courant artistique reconnu.

*Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :*

- du sens esthétique développé ;
- du niveau de son sens critique ;
- de ses potentialités créatrices ;
- du niveau d'adéquation entre le sujet donné et le courant artistique choisi pour la réalisation ;
- de la pertinence des choix effectués.



## CONCEPTION ARTISTIQUE DE L'IMAGE

### PROFIL DU (DES) CHARGE (S) DE COURS

Un enseignant et / ou un expert.

Un expert qui peut prouver une expérience professionnelle dans la création artistique de l'image par des outils couramment utilisés dans les entreprises du secteur.